



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA

Séance du lundi 19 février 2024

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 6 Votants : 7</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 12/02/2024</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération : 26/02/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-neuf février, à dix-huit heures quarante-huit minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Excusé</u> : FAYE Cyril, excusé donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie.</p> <p><u>Absents</u> : KOCIOL Guillaume.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : MAILLARD Valérie</p>
<p><u>Objet</u> : Désignation du maître d'œuvre pour l'opération : Rénovation de la chapelle communale</p>	

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux suivants : Rénovation de la chapelle communale ;

Vu la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le SIDEC en qualité de maître d'œuvre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de Monsieur Le Maire et **ATTRIBUE** la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;
- **PREND** note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 11 395.00 € HT pour une mission comprenant les éléments APS, APD, PRO, AMT, VISA, DET et AOR et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 102 255.00 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Robert BONIN